

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 FEVRIER 2024**

[...]

QUATRIEME RESOLUTION *(Examen du mandat du Commissaire aux comptes titulaire)*

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide :

- de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société BOREL & ASSOCIES VILLEURBANNE arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée,

et ce, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2029.

L'Assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes nommé n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

La société BOREL & ASSOCIES VILLEURBANNE a fait savoir par avance qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société et que rien ne s'opposait à cette nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION *(Examen du mandat du Commissaire aux comptes suppléant)*

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide :

- de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Pascal BOREL, arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée,

- et de ne pas procéder à son remplacement, en application de l'article L. 823-1 du Code de commerce et des dispositions statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION *(Pouvoir pour l'accomplissement des formalités)*

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

Extrait certifié conforme
Le Président
Jean-Loup ROGÉ